

Nombre conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 1

Procurations : 0

Date convocation :

30/01/2025

Date affichage :

30/01/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MONTRAGON

N° 2025-1

Séance du 5 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Présents : Mmes ANDRIEU. CHANUSSOT. Mrs BERMOND. BLANQUET. BRAHMI. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. SOULE. VERNHES.

Objet : Création/suppression emploi

➡ **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du souhait du conseil municipal de remplacer le poste d'adjoint administratif territorial par un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, il convient de créer l'emploi correspondant

➡ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service secrétariat de Mairie,

Et

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, au service secrétariat de Mairie, à compter du 01/03/2025.

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Didier BERMOND



LE MAIRE

Gilbert VERNHES

